

LIGNES DIRECTRICES

Parce qu'il est important de souligner la détermination et l'engagement des étudiantes et étudiants autochtones dans leur parcours scolaire, la Compagnie minière IOC est heureuse de les encourager à poursuivre des études postsecondaires et de les soutenir vers l'atteinte de leurs objectifs en offrant des bourses de continuité d'études.

Voici ce que vous devez savoir.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Neuf (9) bourses d'études d'une valeur de 2500 \$ CA chacune sont offertes à des étudiantes et étudiants admissibles inscrits à un programme de baccalauréat ou d'études collégiales. Ces bourses sont offertes pour une durée de cinq (5) années consécutives, ou jusqu'à l'obtention d'un premier baccalauréat ou diplôme collégial.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être membre de l'une des quatre nations ou communautés autochtones suivantes :
 - Nation innue
 - Nation innue Matemekush-Lac John
 - Nation naskapie de Kawawachikamach
 - Conseil communautaire de NunatuKavut
- Prévoir d'entamer des études à temps plein à l'automne 2025 dans un programme menant à un premier baccalauréat ou diplôme collégial;
- Prévoir d'obtenir ou avoir déjà obtenu un diplôme d'études secondaires ou collégiales entre le 1^{er} août 2024 et le 31 juillet 2025.

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES :

Les personnes qui fréquentent un établissement d'enseignement canadien ou un établissement affilié ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. une université ou un collège) sont admissibles.

DOMAINE D'ÉTUDES ET EXIGENCES RELATIVES AU PROGRAMME

Les bourses sont réservées aux personnes qui suivent un programme d'études dans un domaine considéré par IOC comme étant lié à ses activités, à savoir :

- o Génie (mécanique, électrique, civil, minier, de l'automatisation, etc.)
- o Géologie
- o Santé, sécurité et environnement
- o Ressources humaines
- o Finances
- o Marketing
- o Technologies de l'information/systèmes d'information
- o Administration des affaires (commerce)
- o Communications
- o Entretien mécanique ou électrique

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Les personnes qui commencent leurs études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours de l'été de la même année.
- Les personnes qui ont déjà obtenu une bourse d'études de la Compagnie minière IOC dans le cadre d'études collégiales peuvent présenter une nouvelle demande si elles prévoient de s'inscrire à un programme d'études menant à un premier baccalauréat.
- La Compagnie minière IOC se réserve le droit de modifier son programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le **26 juin 2025, à 13 h (HE)**, au https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/IronOre_FR/.

Les demandes doivent être remplies et soumises par les candidates et candidats et non par leur parent ou tutrice ou tuteur légal. Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au <https://spc.univcan.ca/>.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

- Un relevé de notes des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu;
- Un énoncé personnel de 150 à 200 mots décrivant sa personne, ses intérêts et ses objectifs, ainsi que ses liens et son engagement au sein de sa communauté autochtone.

Seules les demandes complètes seront évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées en fonction du rendement scolaire ainsi que de la qualité de l'énoncé personnel.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Chaque communauté autochtone participante sélectionnera les titulaires de bourses conformément à ses propres pratiques et en collaboration avec des représentantes et représentants de la Compagnie minière IOC.

Les personnes ayant soumis une demande recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection dès qu'ils seront disponibles.

DEMANDES RETENUES

Les personnes dont la demande est retenue en seront informées en **août**. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement.

VERSEMENT

Le versement de la bourse d'études sera effectué à la fin du processus d'acceptation de celle-ci et après l'examen de tous les documents justificatifs. Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines. PBEC versera le montant de la bourse d'études aux titulaires par transfert électronique de fonds au nom de la Compagnie minière IOC.

Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.

Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail.

L'administration du programme de Bourses d'études de la Compagnie minière IOC a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Réf. : Bourses d'études de la Compagnie minière IOC
pour étudiantes et étudiants autochtones
350, rue Albert, bureau 1610, Ottawa (Ontario) K1R 1A4

[Formulaire de demande de soutien](#)

Sans frais : 1 844 567-1237